

# Frontière, frontières : la région du Maroni, entre la Guyane et le Surinam

André Calmont

---

## Citer ce document / Cite this document :

Calmont André. Frontière, frontières : la région du Maroni, entre la Guyane et le Surinam . In: Les interfaces : ruptures, transitions et mutations. Xles Journées de Géographie Tropicale du Comité National Français de Géographie. Bordeaux : Presses Universitaires de Bordeaux, 2008. pp. 205-219. (Espaces tropicaux, 19);

[https://www.persee.fr/doc/etrop\\_1147-3991\\_2008\\_act\\_19\\_10\\_1274](https://www.persee.fr/doc/etrop_1147-3991_2008_act_19_10_1274);

---

Fichier pdf généré le 04/03/2024

## Abstract

One border, many boundaries : the region of the Maroni River, between French Guyana and Suriname.

The Maroni River, a natural border between French Guyana and Suriname, links two territories : one belongs to a European country, making it a part of the Northern World ; the other one is a developing country. This difference creates major social and economic discontinuities. Neither population acknowledges the border since they are settled on both sides of the river. Yet the ethnic division creates other types of boundary that extend beyond the political border. Furthermore, there are other administrative divisions and cultural discontinuities. The border region is first and foremost the territory of the Businengue people who are descendants of fugitive slaves from Suriname. Therefore there exists in this area a strong cultural identity that stands apart from the rest of society, and it remains strong despite the existence of a socio-cultural break between tribal lands and urban areas. This has given birth to a special sort of border region which is both integrated and divided. At the centre lies Saint-Laurent, the focus of the area's polarised society, and the Raver Maroni, the main line of communications.

## Résumé

Frontière entre la Guyane et le Surinam, le fleuve Maroni met en contact un territoire appartenant à un pays européen, donc du Nord, et un pays en développement, constituant ainsi une discontinuité économique et sociale majeure. Les populations ignorent la frontière car elles sont installées sur les deux rives du fleuve mais le cloisonnement ethnique crée d'autres frontières superposées à la frontière politique. Il y a en outre d'autres discontinuités, administratives ou culturelles. L'espace frontalier est avant tout le pays des Businengué, descendants d'esclaves marrons du Surinam. Il existe donc une identité culturelle très forte par rapport à la société globale, malgré une rupture socio-culturelle entre espaces coutumiers et espaces urbains. Une région transfrontalière originale s'est ainsi formée, à la fois intégrée et fragmentée dont Saint-Laurent est le centre polarisateur et le Maroni l'axe de communication.

# Frontière, frontières : la région du Maroni, entre la Guyane et le Surinam

André CALMONT\*

\* MCF Géographie, Université des Antilles et de la Guyane, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, B.P. 7207 - 97275 SCHOELCHER Cedex, andre.calmont@wanadoo.fr

**Mots-clés** : Guyane, Surinam, frontière, frontières internes, relations interethniques, franges pionnières, communautés traditionnelles, intégration transfrontalière

**Résumé** : Frontière entre la Guyane et le Surinam, le fleuve Maroni met en contact un territoire appartenant à un pays européen, donc du Nord, et un pays en développement, constituant ainsi une discontinuité économique et sociale majeure. Les populations ignorent la frontière car elles sont installées sur les deux rives du fleuve mais le cloisonnement ethnique crée d'autres frontières superposées à la frontière politique. Il y a en outre d'autres discontinuités, administratives ou culturelles. L'espace frontalier est avant tout le pays des Businengué, descendants d'esclaves marrons du Surinam. Il existe donc une identité culturelle très forte par rapport à la société globale, malgré une rupture socio-culturelle entre espaces coutumiers et espaces urbains. Une région transfrontalière originale s'est ainsi formée, à la fois intégrée et fragmentée dont Saint-Laurent est le centre polarisateur et le Maroni l'axe de communication.

**One border, many boundaries: the region of the Maroni River, between French Guyana and Suriname**

**Keywords** : *French Guyana, Suriname, border, inner boundaries, interethnic relationship, traditional communities, cross, border integration*

**Abstract** : *The Maroni River, a natural border between French Guyana and Suriname, links two territories: one belongs to a European country, making it a part of the Northern World; the other one is a developing country. This difference creates major social and economic discontinuities. Neither population acknowledges the border since they are settled on both sides of the river. Yet the ethnic division creates other types of boundary that extend beyond the political border. Furthermore, there are other administrative divisions and cultural discontinuities. The border region is first and foremost the territory of the Businengue people who are descendants of fugitive slaves from Suriname. Therefore there exists in this area a strong cultural identity that stands apart from the rest of society, and it remains strong despite the existence of a socio-cultural break between tribal lands and urban areas. This has given birth to a special sort of border region which is both integrated and divided. At the centre lies Saint-Laurent, the focus of the area's polarised society, and the River Maroni, the main line of communications.*

Frontière entre la Guyane et le Surinam, le fleuve Maroni, met en contact un territoire appartenant à un pays européen, donc du Nord, et un pays en développement, constituant ainsi une discontinuité économique et sociale majeure. Les populations ignorent la frontière puisqu'elles sont installées sur les deux rives du fleuve mais le cloisonnement entre les groupes ethniques crée d'autres frontières qui se superposent à la frontière politique. La région du Maroni connaît en outre d'autres discontinuités internes, administratives (récentes ou actuelles) mais aussi socio-culturelles.

L'organisation de l'espace frontalier est associée à une dimension communautaire. Les Businengué, descendants d'esclaves marrons, apparaissent comme les acteurs de la dynamique transfrontalière, marginalisant les Créoles et les Amérindiens. Il existe donc sur ce fleuve une identité très forte, qui établit une frontière culturelle par rapport à la société globale. Longtemps considéré comme une marge au sein des deux systèmes nationaux, le Maroni connaît un phénomène d'intégration spontanée qui s'épanouit dans le cadre d'une économie informelle transformant la contrainte frontalière en atout.

## Le fleuve Maroni, frontière politique entre Guyane et Surinam

Long de 520 km, le Maroni prend naissance au Surinam, sous le nom de Litani qu'il conserve jusqu'à la confluence avec l'Inini. Il s'appelle ensuite Lawa puis Maroni après avoir reçu son principal affluent, le Tapanahoni, long de 300 km. Le cours du fleuve est entrecoupé par des zones de rapides, appelés sauts, qui limitent la navigation des navires à la partie estuarienne. Seules les pirogues peuvent franchir les sauts, ce qui nécessite cependant une

maîtrise parfaite de la navigation. L'estuaire s'évase à Saint-Laurent, sa largeur passant de 2,5 km à 5 km. L'embouchure du Maroni est désormais commune avec celle de la Mana dont l'estuaire a été modifié par le déplacement des sédiments vers l'ouest. Le débit moyen, mesuré à Langa Tabiki, est de 1 770 m<sup>3</sup>/s et certainement plus de 2 000 m<sup>3</sup>/s à l'embouchure, mais l'irrégularité interannuelle peut être très forte.

## L'établissement de la frontière guyano-surinamaise

La mise en application de cette limite a posé et pose encore problème. À la suite de la découverte d'un riche gisement d'or sur le Lawa en 1885, la France et la Hollande revendiquèrent cette région. En effet, si l'accord s'était bien effectué au Traité d'Utrecht (1713) sur le Maroni, rien n'avait été précisé pour son cours supérieur, le Tapanahoni ou le Lawa. Pour trancher ce contesté franco-hollandais, l'arbitre choisi, le tsar de Russie, fixa, en 1891, la frontière sur le cours du Lawa, le Tapanahoni devenant ainsi entièrement hollandais<sup>1</sup>.

Le même problème se posa à propos du Litani et du Marouini : une convention de 1938, signée également par le Brésil, fixa le point de jonction des trois frontières, d'où il découlait que le Litani était retenu comme frontière. Bien que sur ce point, une convention ait été signée par le Surinam indépendant, à Paramaribo en 1977, toutes les cartes du Surinam incluent la zone « contestée » dans le territoire national. Jusqu'à aujourd'hui, aucun accord définitif n'a été réalisé sur la délimitation précise de la frontière sur le fleuve Maroni.

1.- Le succès des Pays-Bas s'explique en grande partie par le fait qu'ils s'étaient appuyés, pour soutenir leurs revendications, sur les études de deux explorateurs français qui avaient remonté le Maroni, le Lawa et le Litani, Crevaux en 1877 et Coudreau en 1888.

## Guyane et Surinam : deux itinéraires dissemblables

Si l'histoire coloniale des deux territoires a été assez parallèle, par contre l'histoire récente montre deux évolutions divergentes : d'une part, l'éloignement politique et économique du Surinam vis-à-vis de son ancienne métropole et d'autre part, un rapprochement de la Guyane vis-à-vis de la sienne. Dans le premier cas, l'indépendance a été suivie d'une instabilité politique et de difficultés économiques ; dans le second cas, la départementalisation assure un niveau de vie relativement élevé, mais artificiel puisque dépendant de l'action administrative et sociale de l'État français.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, à l'origine colonie anglaise, le Surinam développa des cultures d'exportation dans le cadre du système esclavagiste. Les Hollandais s'en emparèrent en 1665 et la paix de Bréda (1667) leur permit de conserver leur conquête. Les Français firent diverses tentatives de colonisation en Guyane, avant de s'installer de manière permanente vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. De nombreuses luttes opposèrent les deux puissances coloniales rivales et les Hollandais occupèrent la Guyane à plusieurs reprises. Après l'abolition de l'esclavage en 1863, les Hollandais organisèrent l'immigration massive de main-d'œuvre de l'Inde et de l'Indonésie pour travailler dans les plantations de canne à sucre ; avec les crises sucrières, le riz remplaça la canne. La Guyane connut une succession d'échecs dans les tentatives de mise en valeur et resta peu peuplée et peu développée. Après l'abolition de l'esclavage en 1848, l'activité agricole fut ruinée par deux nouvelles activités qui devaient marquer la Guyane jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'or et le bagne.

Le processus de décolonisation se déroula en deux temps au Surinam : autonomie en 1954, accession à l'indépendance en 1975. À la suite d'un coup d'État en 1980, les militaires prirent le pouvoir, jusqu'au retour à la démocratie en 1991. Aujourd'hui, la population compte 430 000 habitants (pour 163 000 km<sup>2</sup>) dont deux principales communautés, les Indiens (37 %) et les Créoles

(31 %), entre lesquelles existent des tensions ; les groupes businengué (10 %), apparaissent marginalisés géographiquement et socialement.

La bauxite, grande richesse du pays, exploitée par les multinationales nord-américaines, fournit les deux tiers des recettes d'exportation mais la situation minière n'a cessé de se dégrader depuis 1974. Le riz, principale production agricole, est confronté à un manque de débouchés. Tout cela a conduit à une baisse du niveau de vie depuis 20 ans. Ces difficultés économiques ont engendré une crise socio-politique conduisant à l'amorce d'une guerre civile en 1986. Opposant pendant six ans des groupes businengué aux forces gouvernementales dans la moitié aval du bassin frontalier, elle prit un caractère ethnique et identitaire.

La Guyane (83 500 km<sup>2</sup>) est devenue, en 1946, un département français d'outre-mer qui dispose du même régime législatif et social que la France métropolitaine. Il en découle d'importants transferts publics de la métropole, transferts constitués par les dépenses des administrations et le versement de prestations sociales. Depuis les années 1970, en raison de l'effort en matière d'amélioration des infrastructures et des services publics, il s'en est suivi une élévation du niveau de vie moyen, sans rapport avec le niveau de production. Si l'héritage de l'économie de plantation a complètement disparu, les spéculations actuelles (riz, bois, crevettes) sont peu développées.

L'installation de la base spatiale de Kourou à la fin des années 1960 a eu peu de retombées économiques locales. C'est l'application du système socio-économique métropolitain qui a fait de la Guyane un îlot de richesse relative dans un environnement sinistré, ce qui attire des populations de la Caraïbe et d'Amérique du Sud. Avec une population atteignant aujourd'hui 200 000 habitants, elle est devenue une société polyethnique, ce qui pose de multiples problèmes, d'autant plus qu'elle présente de nombreuses formes de mal développement.

## Identités et territoires : des frontières sur la frontière

### Un cloisonnement ethnique, reflet de l'histoire

Les Businengué sont les descendants d'esclaves marrons du Surinam qui avaient trouvé refuge dans les forêts de l'intérieur, sur les bords du Maroni. Le développement de l'économie sucrière avait entraîné l'importation massive d'esclaves (300 000 Africains furent déportés au Surinam de 1650 à 1826) et les Blancs étaient restés très peu nombreux. Ce rapport démographique très déséquilibré avait entraîné un système particulièrement répressif ce qui explique l'importance des révoltes. Celles-ci débouchèrent sur la constitution de communautés indépendantes de Marrons au Surinam. À la suite de la grande révolte de 1757, les autorités coloniales furent contraintes de signer des traités de paix avec les Marrons. Le premier, signé en 1760 avec les Djuka<sup>1</sup>, stipulait qu'ils aideraient les Hollandais à pourchasser les nouveaux marrons. Les Djuka furent le premier groupe à s'installer sur le bassin fluvial du Tapanahoni, affluent du Maroni.

Vers 1770, une rébellion fit émerger un nouveau groupe de Marrons, s'auto-désignant Aluku puis Boni. Ils obtinrent des succès militaires pendant plusieurs années avant d'être battus en 1775. À l'issue de cette défaite, les Boni franchirent le Maroni et s'installèrent dans la partie aval du fleuve puis, traqués par les Djuka, ils furent progressivement refoulés vers le Sud, avant de s'établir définitivement sur le Lawa dans les années 1840. Pour s'affranchir de la domination des Djuka qui les bloquaient sur le cours amont du fleuve, les Boni firent allégeance à la France. Cela explique qu'au règlement frontalier franco-hollandais de 1891, une partie des Boni fut déplacée vers la rive française du Lawa<sup>2</sup>. Il existe une communauté boni à l'aval du fleuve : le village d'Apatou, par exemple,

a été créé par un Boni du même nom, à la suite d'une scission dans son village ; avec le soutien des Français, il s'installa sur le bas du fleuve en 1882. Un autre groupe de Businengé, les Paramaka, s'est installé sur le Maroni ; il est issu de mouvements de marronage originaires des mêmes plantations que celles des Boni mais beaucoup plus tardifs, à partir des années 1820 : ils s'établirent juste en amont de l'estuaire, vers 1840.

Les ruptures physiques des sauts ont non seulement été des remparts pour s'abriter en amont mais ils constituent aussi des éléments de l'organisation de l'espace puisqu'ils sont devenus des frontières internes (figure 1). Les rapides majeurs permettent ainsi de découper l'espace fluvial en plusieurs unités ethno-spatiales : à l'amont du saut Awara, s'étend le pays amérindien wayana ; en deçà, c'est le pays boni jusqu'au saut Abouna Sounga, en aval duquel commence le pays djuka jusqu'au saut Grand Koumarou à partir duquel on pénètre en pays paramaka jusqu'au saut Hermina. L'estuaire est une zone de mixité communautaire sauf l'embouchure, qui est le pays amérindien galibi (figure 1).

Les Amérindiens, rejettés aux sources et à l'embouchure du fleuve frontière, révèlent leur marginalisation géographique. Les Galibi (ou Kaliña, terme qu'ils utilisent pour s'auto-désigner) représentaient, au XVI<sup>e</sup> siècle, l'ethnie dominante du littoral de la Guyane et du Surinam, qu'ils occupaient presque entièrement. À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, refoulés par la poussée des colonisations européennes<sup>3</sup>, ils s'installèrent de part et d'autre de l'estuaire du Maroni. Sur le haut Maroni, les Wayana sont des réfugiés amérindiens originaires

- 
- 1.- Les Saramakas, pourtant instigateurs de ce vaste mouvement de révolte, n'obtinrent un traité de paix qu'en 1762. Ils restèrent dans les mêmes régions d'origine, les rivières Saramacca et Coppename. Deux groupes, issus du groupe primitif des Saramakas et installés dans les mêmes secteurs, signèrent des traités de paix un peu plus tard avec les Hollandais, ce sont les Matawai en 1767 et les Kwinti en 1784.
  - 2.- Les villages de Loka et de Papaïchton, par exemple, ont été fondés en 1895.
  - 3.- Le choc épidémiologique qui avait contribué à l'extinction de leur peuplement, fut accru en Guyane où les Jésuites avaient regroupé, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Amérindiens dans des missions pour les évangéliser. La mission jésuite de Kourou, par exemple, comptait 2 000 indiens en 1738 et seulement 200 vers 1760.

du Brésil, fuyant les indiens Wayapi qui razziaient des esclaves pour le compte des Portugais. Les Émérillons, d'abord établis sur l'Inini, en furent chassés par l'arrivée des orpailleurs créoles. Aujourd'hui, peu nombreux, ils sont installés sur le Tampok et la Waki et associés à l'espace wayana. Il en a été de même pour les indiens Trio, installés au départ sur le Tapanahoni, puis repoussés vers l'amont de la rivière par les Djuka.

Si le Maroni constitua un espace-refuge pour les Marrons et les Amérindiens, il fut, pour les

Créoles, un espace pionnier, alimenté par une immigration venant des Petites Antilles, surtout de Sainte-Lucie. Les orpailleurs sainte-luciens ont créé, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, des villages sur le bassin de l'Inini. La période de l'or constitua le fondement de la construction identitaire des Créoles, profondément liée à l'espace forestier et aux conditions de l'exploitation aurifère, résumée par l'expression « *la vi nan bwa* » (la vie en forêt), remémorée et mythifiée.

## Délimitations administratives et jeux de pouvoir

L'articulation de l'espace frontalier en aires délimitées administrativement entérine les frontières ethniques et est corrélative de jeux de pouvoir sur la frontière. Par le décret du 6 juin 1930, la Guyane est divisée en deux entités distinctes, la colonie de Guyane réduite à la bande littorale et le Territoire de l'Inini (90 % du territoire guyanais et 1/3 de la population en 1930) soustrait à la compétence du Conseil général et placé sous l'autorité du gouverneur. Sur la frontière, la limite entre la Guyane et l'Inini se situe sur la crique Sparouine. Ce processus est en fait une mainmise directe de l'État sur l'intérieur du pays et donc sur le cours moyen et supérieur du Maroni.

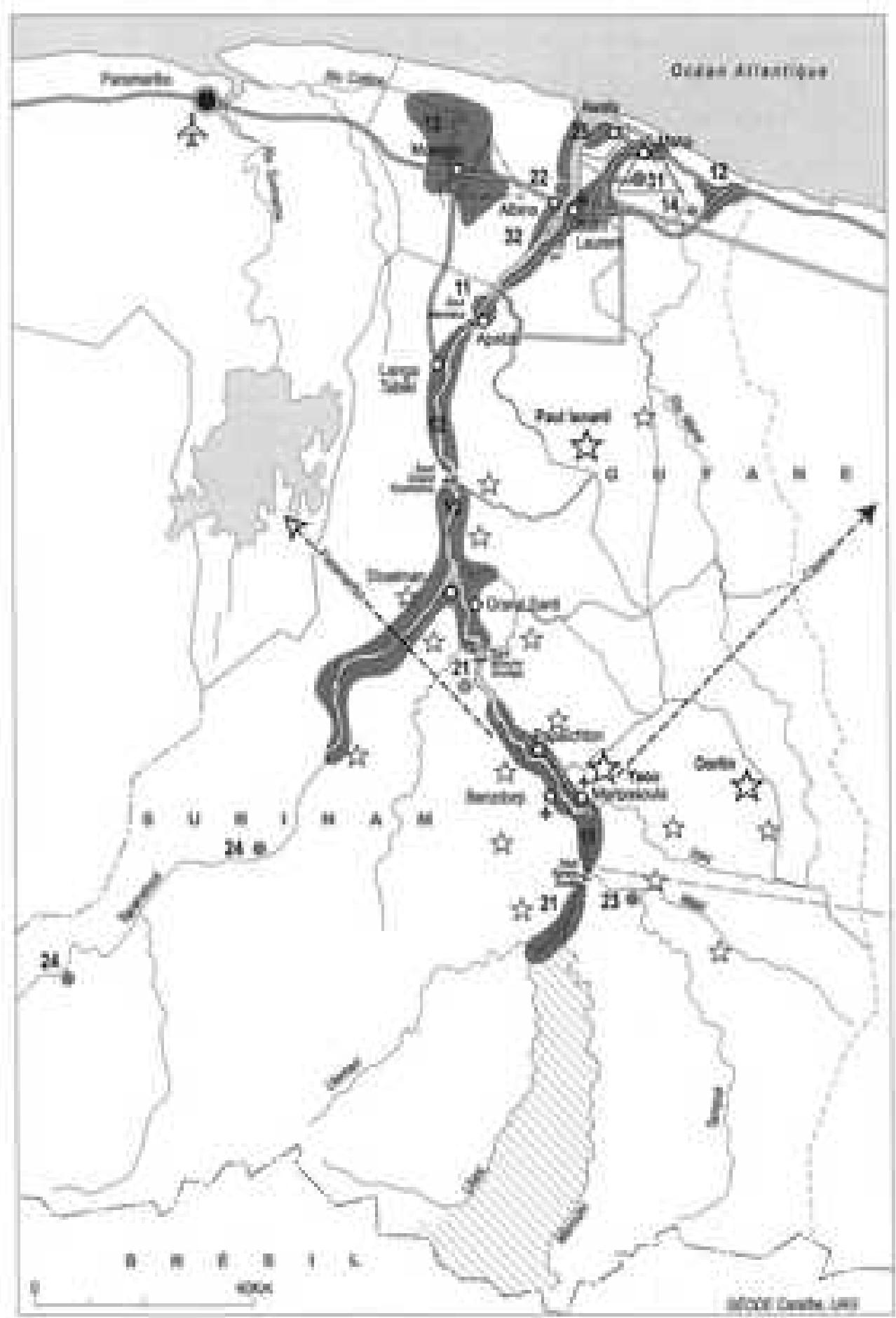
Cette situation, incompatible avec la loi de départementalisation de 1946, fut « corrigée » par la loi du 14 septembre 1951 : le Territoire de l'Inini fut transformé en arrondissement avec un conseil qui administrait des cercles municipaux dont trois se situaient dans la zone frontalière. Finalement, sous la pression des élus guyanais, le décret du 17 mars 1969 mit fin à cette législation d'exception en créant un véritable arrondissement, dont le siège est à Saint-Laurent, ayant à sa tête un sous-préfet, et des communes avec des maires élus. Les cercles de Maripasoula et de Grand Santi devinrent les communes de Maripasoula et de Grand Santi-Papaïchton et le cercle de la moyenne Mana fut rattaché à la commune de Mana<sup>1</sup>.

La création de communes mono-ethniques entérine la fragmentation ethno-spatiale de la zone frontalière. L'Etat français se place ainsi en régulateur des jeux de pouvoir inter-communautaires mais il crée aussi les conditions d'émergence d'un pouvoir local par lequel s'exprime la dimension identitaire fragmentée du fleuve, même si la maîtrise de l'espace continue d'appartenir à l'État par le biais de la propriété foncière. Ainsi, est créée, en 1976, la commune d'Apatou (peuplée de Paramaka et aussi de Boni), détachée de la commune de Grand Santi-Papaïchton. Mais c'est la dynamique migratoire dans les années 1980 et 1990 qui a conduit à la reconnaissance institutionnelle d'un pouvoir local.

La commune amérindienne d'Awala-Yalimapo est créée le 1<sup>er</sup> janvier 1989, détachée de la commune de Mana. Cette scission, imposée par l'Etat malgré l'opposition des Créoles, fait suite à l'arrivée de Galibi du Surinam qui se sont réfugiés à l'embouchure du Maroni, sur la commune de Mana. La croissance démographique, liée à cette immigration, et les liens transfrontaliers ont été le vecteur d'une revendication territoriale. Awala a aujourd'hui un millier d'habitants dont un tiers de Surinamais.

Les migrations des Djuka vers le Maroni ont contribué à la croissance démographique de Grand Santi et des hameaux alentour, inclus dans une commune qui rassemble également des Boni

1.- Sauf la zone de Paul Isnard, incluse dans la commune de Saint-Laurent qui, elle-même, n'a été créée qu'en 1949 en tant que commune de plein exercice puisque auparavant, elle était une commune à statut spécial, dite commune pénitentiaire.



**Figure 1**  
**Le Maroni, une région transfrontalière**

**Communautés** (○ : implantation ponctuelle)

Communautés des Bushi nengué

-  Aluku
-  Djuka
-  Paramaka
-  Saramaka

Communautés amérindiennes

-  Wayana
-  Arawak
-  Emerillon
-  Trio
-  Galibi

Autres

-  Hmong
-  Zone de mixité communautaire

**Délimitations**

-  Saut majeur et clivage ethnique
-  Zone frontalière contestée
-  Ancienne limite nord du territoire de l'Inini
-  Limite nord de la zone à accès réglementée
-  Limite de l'arrondissement de Saint-Laurent
-  Limite communale (Guyane) ou de district (Surinam)
-  Ancienne limite du district de Marowijne (Surinam)

**Activité et accessibilité**

-  Capitale d'état
-  Centre administratif
-  Réseau routier
-  Route en construction
-  Aéroport, Aérodrome
-  Ligne aérienne régulière
-  Zone de développement agricole
-  Grand centre d'extraction de la bauxite
-  Centre d'orpaillage
-  Cours d'eau

dans sa partie sud. Les Boni se sont opposés à la création de la commune de Grand Santi mais là encore, l'État a imposé la scission de la commune. Grand Santi devient une commune, détachée de Papaïchton, le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Les Djuka ont acquis, par ce biais, la légitimité nationale de leur installation en Guyane mais il y a eu peu de naturalisations et la moitié de la population de la commune est de nationalité surinamaise. Avec la scission de Grand Santi, Papaïchton devient aussi une commune mono-ethnique où se concentre la population boni.

En dehors du maillage communal, il existe dans la commune de Maripasoula une autre délimitation administrative puisque l'arrêté préfectoral de 1970 qui limite l'accès du haut Maroni, institue en quelque sorte un territoire amérindien sans le nommer. La transformation des communautés traditionnelles en communes, outre les manipulations électorales, entraîne une politique de « francisation » des populations dites « primitives » et de « développement », par le tourisme. La réaction des Amérindiens et aussi des chercheurs, amena le gouvernement français à promulguer en octobre 1970 un arrêté, révisé en 1977, soumettant l'accès de la partie sud du département à l'obtention d'une autorisation préfectorale. Cela implique donc une reconnaissance des spécificités culturelles des Wayana résidant dans la zone protégée.

Il était logique que les élus guyanais, à l'origine de la disparition de l'Inini et de l'unification du département, désapprouvent la promulgation de l'arrêté préfectoral. Bien des Créoles du littoral vivent comme une frustration l'empêchement de circuler librement dans l'ensemble de leur département et d'exploiter librement les ressources, minières en particulier, qu'il recèle. Les orpailleurs bonis ont d'ailleurs tendance à exploiter illégalement l'or dans la zone à accès réglementé, estimant qu'ils doivent bénéficier de la libre circulation sur le fleuve. La communauté wayana, en croissance démographique, est estimée à environ 800 personnes, de part et d'autre de la frontière<sup>1</sup>.

1.- Tous les Wayanas ont reçu la nationalité française au cours de l'opération de régularisation des personnes sans état-civil de 1996.

## Une frontière culturelle : le Maroni, un pays businengué

La région du Maroni fut longtemps considérée comme une marge dans le système guyanais colonial puis départemental établi sur le littoral. La colonisation ne prit pied sur le Maroni que dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et encore seulement pour y installer une colonie pénitentiaire, ce qui renforça la marginalisation de l'Ouest. Si le haut-Maroni connut une intense activité minière pendant le premier cycle de l'or, l'épuisement relatif des gîtes aurifères entraîna un exode des orpailleurs vers le littoral et le secteur fut déserté à partir des années 1950. Avec l'installation du Centre Spatial Guyanais (CSG), le bi-pôle Cayenne-Kourou a maintenu dans l'ombre la ville de Saint-Laurent qui apparaissait d'autant plus lointaine que la liaison routière n'a été complètement viabilisée qu'au début des années 1980.

Lors de la guerre civile au Surinam, l'établissement d'un poste frontière à la sortie de Saint-Laurent, puis déplacé plus à l'est, à Iracoubo, peut être considéré comme l'acceptation tacite que la zone frontalière est en dehors de la Guyane, intégrée à l'espace businengué, sinon au Surinam. C'est sans doute cette spécificité vécue par la zone frontalière et perçue par le reste de la Guyane ainsi que l'idée que Cayenne ne prend pas suffisamment en compte les problèmes de cette région, qui explique que la perspective d'ériger l'arrondissement de Saint-Laurent en département ait circulé au moment où il était question de changement de statut.

L'Ouest n'a commencé à exister véritablement dans la conscience guyanaise qu'à partir de la fin des années 1980, avec la croissance de son poids démographique, économique et politique. La pression démographique des Businengué sur la zone frontalière est particulièrement perceptible à travers la scolarisation, parce qu'à la forte immigration est associée une importante natalité

(40 %) bien supérieure à la moyenne guyanaise (31 %). La population scolaire sur la frontière a plus que doublé de 1995 à 2003 et les Businengué représentent plus des deux tiers des effectifs<sup>1</sup>.

Quelle est l'importance numérique des Bushinengué sur la frontière guyanaise ? En recoupant les différentes informations, on peut l'évaluer grossièrement à 60-65 % d'une population totale de 40 000 habitants<sup>2</sup>. Les Djuka seraient largement majoritaires (61 %) contre 30 % pour les Bonis, 8 % pour les Paramaka et 1 % pour les Saramaka, cette répartition globale étant naturellement très variable le long de la frontière. Trois communes sont davantage multiethniques : à Mana, les Businengué représenteraient la moitié de la population, devant les Créoles (un tiers) et les Hmongs (un cinquième). À Maripasoula, ils sont naturellement majoritaires (60 %), suivis des Amérindiens (20 %), des Brésiliens (un peu plus de 10 %) et des Créoles (7 à 8 %). À Saint-Laurent, où la population réelle compte actuellement 25 000 à 30 000 habitants, ils représenteraient plus de la moitié de la population devançant les Créoles (un tiers) tandis que les Amérindiens, les Français métropolitains et les Haïtiens compteraient, chacun, pour 4 à 5 %, les Brésiliens étant peu nombreux, de même que les Chinois.

Mais, au-delà, il existe une forte identité culturelle, liée au fleuve. Elle tient à l'originalité du peuplement, constitué majoritairement par les communautés businengué. Toutes les populations de la zone frontalière subissent largement leur influence et peuvent répondre à l'appellation de « *moun Maroni* » (les gens du Maroni). Elle tient également à la langue parlée par l'ensemble des populations du fleuve, le sranan tongo, appelé aussi taki-taki sur le Maroni, deuxième langue au Surinam et première langue sur le fleuve frontalier. Le créole, langue vernaculaire en Guyane, a été

1.- Cela pose aux collectivités locales un problème financier important en matière de constructions scolaires. Saint-Laurent, qui regroupe 60 % des élèves de la zone frontalière, est particulièrement touché par le problème de la scolarisation. Par ailleurs, près de 700 enseignants exercent dans la région, dont plus d'une centaine « sur le fleuve ».

2.- Les Amérindiens, Galibis et Wayanas, sont dix fois moins nombreux que les Bushinengué, 2 à 3 000 soit environ 6 % de la population de la zone frontalière. Les Créoles, pour leur part, seraient environ 6 à 7 000 (à Saint-Laurent essentiellement mais aussi à Mana et à Maripasoula), soit 1/6 de la population frontalière.

supplanté progressivement sur le Maroni par le sranan. La décréolisation s'explique, non pas tant par la prééminence démographique mais parce que le créole n'a plus d'utilité dans la région comme à l'époque de l'orpaillage. Aujourd'hui, la « langue économique », parlée sur tout le Maroni et dans tout le Surinam, est le sranan. De ce fait, les autres populations adoptent cette langue et certaines

administrations, notamment à Saint-Laurent, sont amenées à embaucher du personnel pouvant assurer la traduction. Le bilinguisme avec le français est également faible, même chez les adolescents, mais au niveau des enfants du primaire, la maîtrise linguistique semble moins approximative, ce qui montre que le travail des enseignants commence à porter ses fruits.

## Espaces coutumiers et espaces urbains, une rupture socio-culturelle

Le contact brutal entre les sociétés traditionnelles du fleuve et le mode de vie occidental, représenté par la ville, a créé une rupture sociale et culturelle apparemment irréversible entre les espaces coutumiers et ceux de la modernité. Depuis une quinzaine d'années, le développement urbain sur la frontière, à Saint-Laurent en particulier, a entraîné une déstructuration des sociétés traditionnelles récemment urbanisées, accentuée par les conditions d'installation et de vie en milieu urbain ; le phénomène s'étend désormais à l'ensemble du fleuve où Maripasoula joue le rôle de relais urbain.

Construite par le bagne et pour le bagne, la ville de Saint-Laurent s'était assoupie depuis la fermeture du pénitencier et les Businengué, venus de l'exode rural fluvial, avaient constitué un habitat spontané sur les berges inondables du fleuve. Une première opération de relogement avait conduit à la création du quartier de la Charbonnière au milieu des années 1980 sur un site de bidonville proche du fleuve.

C'est dans les années 1990 que l'espace urbain saint-laurentais a été approprié par les Businengué<sup>1</sup>. Refusant les camps situés en milieu rural, une partie des réfugiés s'était installée en ville dans les quartiers ethniques déjà existants, rapidement saturés. L'État a donc mené des opérations d'urbanisme à l'opposé du fleuve car la finalité consistait non seulement à éradiquer les villages insalubres des berges mais également à sédentariser des populations dont le mode de vie est basé sur la mobilité.

De ce fait, les Businengué se retrouvent dans des quartiers quasi mono-ethniques (La Charbonnière) ou en périphérie urbaine (route des Sables Blancs). La cohabitation a entraîné une mixité des groupes dans les quartiers spontanés comme dans les ensembles de logements sociaux. Ces groupes se perçoivent de moins en moins comme des communautés différenciées d'autant plus qu'ils sont perçus comme tels par la société globale, qu'ils soient Boni de nationalité française ou Djuka de nationalité étrangère.

La rupture entre espaces coutumiers et espaces urbains se manifeste, entre autres, par la relation de plus en plus ténue que les néo-citadins entretiennent avec les cérémonies funéraires dont le rôle social et culturel est fondamental dans les sociétés businengué, en particulier le « poobaaka » ou « lever du deuil » qui rassemble, un an après le décès, l'ensemble de la communauté businengué<sup>2</sup>. Cette manifestation festive, qui dure plusieurs jours, est un moment de rencontre et de convivialité.

La transmission des savoirs traditionnels qui se fait dans le cadre du village, est difficile à maintenir en ville, d'autant plus qu'avec la scolarisation, beaucoup d'enfants résident chez des collatéraux ou en internat. Il se produit par conséquent une rupture entre les anciens qui sont restés au village et les jeunes qui ont grandi à la ville : méfiance des anciens vis-à-vis des jeunes quant à leur capacité à maintenir la coutume (« *Pikin boto nee chaa lepi baana* »,

1.- C'est également à cette époque qu'a été engagée une politique patrimoniale d'envergure dont les travaux, en cours, portent non seulement sur la restauration du Camp de la Transportation mais également sur l'ensemble du centre historique.  
2.- Cela explique, en partie, l'absentéisme important des élèves sur le Maroni.

disent-ils<sup>1</sup>) et contestation des anciens par les jeunes, influencés par un certain comportement de type occidental. D'ailleurs, la principale motivation des enfants businengué pour l'école est d'éviter de participer aux travaux de l'abattis familial dans les environs de Saint-Laurent, car cela représente pour eux le symbole du retard le plus profond.

La vie citadine provoque l'éclatement de l'encadrement socio-familial traditionnel. Par exemple, c'est au cours de la « cérémonie du pagne », rite de passage entre l'adolescente et la femme adulte, qui se passe vers 16-17 ans, que la jeune fille est autorisée à avoir des fréquentations masculines. De ce fait, les grossesses ne pouvaient intervenir qu'à partir de 18-19 ans. Aujourd'hui, avec l'exode rural fluvial, l'arrivée en masse des réfugiés et la scolarisation, la cérémonie du pagne a disparu en milieu urbain. Les grossesses précoces se sont multipliées et la maternité de l'hôpital de Saint-Laurent a enregistré, sur 1 680 naissances en 2002, 11 % de mères âgées de moins de 18 ans, dont 4 % âgées de moins de 16 ans. Plus inquiétant encore est le développement de la prostitution, sous plusieurs formes, chez les jeunes femmes businengué.

Le rôle déstructurant de la ville s'exerce de plus en plus sur l'ensemble du fleuve. Au début des années 1990, la modernité est entrée au village, symbolisée par l'arrivée des premières voitures à Maripasoula<sup>2</sup>. Mais l'intrusion de la

modernité s'est surtout produite à l'occasion du renouveau, sur le haut-Maroni, de l'activité aurifère qui s'est généralisée chez les groupes businengué. L'exploitation de l'or est surtout le fait des migrants urbains, de retour dans les espaces coutumiers, et très souvent détachés des valeurs traditionnelles, ce qui débouche sur des heurts socio-ethniques, notamment avec les ouvriers orpailleurs brésiliens, si bien que le haut Maroni est devenu un espace de tensions. Il est vrai que les Businengué ont été plongés brutalement dans la société de consommation dominée par l'argent, ce qui entraîne certaines dérives.

Les Amérindiens, comme les Businengué, sont déchirés entre la tradition et la modernité, mais ils semblent moins réactifs que ces derniers. Un certain nombre d'entre eux glissent dans l'alcool, la drogue, voire le suicide : un vingtaine de cas de suicide ont été enregistrés chez les jeunes adultes wayana au cours de ces cinq dernières années, dont huit pour le seul village d'Antécume Pata. Si les Amérindiens du bas Maroni, en contact de longue date avec la société globale, sont plus intégrés dans le système occidental et ne sont pas concernés par ce problème, il y a manifestement un mal être chez ceux du haut Maroni qui ont des difficultés à gérer les contradictions entre les modalités de la vie traditionnelle qu'ils veulent quitter et celles du système occidental dans lequel ils ont du mal à s'intégrer.

## Un espace frontalier en voie d'intégration

À première vue, la frontière semble opposer des systèmes politiques et économiques antagonistes qui paralysent la dynamique d'échanges guyano-surinamais et entravent tout processus d'intégration nationale de l'espace frontalier. Le fonctionnement transfrontalier du Maroni entrerait donc dans le cadre d'une structure de « frontières à relations faibles », selon la typologie établie par C. Pradeau (Jeux et enjeux des frontières, p. 157). La réalité du

terrain est très différente et montre au contraire un dynamisme local, particulièrement perceptible au niveau du bi-pôle de l'estuaire qui constitue le nœud central, à la croisée du fleuve et de la route littorale. Il y a donc un phénomène d'intégration spontanée à dimension communautaire. En effet, les Businengué, marginalisés par les deux systèmes nationaux, mais majoritaires sur la frontière, apparaissent comme les acteurs de la dynamique

1.- « Le canot des enfants n'apporte pas de bananes mûres », c'est-à-dire on ne peut pas faire confiance aux jeunes.

2.- Les véhicules sont amenés par voie fluviale sur deux pirogues arrimées ou par avion militaire. Il existe maintenant quelques véhicules dans d'autres villages, comme Apatou ou Papaïchton.

transfrontalière, en jouant sur les mécanismes de différenciation. C'est ce que M. Toulemonde-Niaussat (Le Maroni, frontière et marche guyanaise, p. 26) schématisise par les notions de « pays officiel » et de « pays réel » tandis que F. Piantoni (Pouvoir

national et acteurs locaux en Guyane française, l'enjeu des mobilités d'un espace en marge, p. 181) parle de « logique nationale » et de « logique locale ».

## Une mutation démographique et spatiale

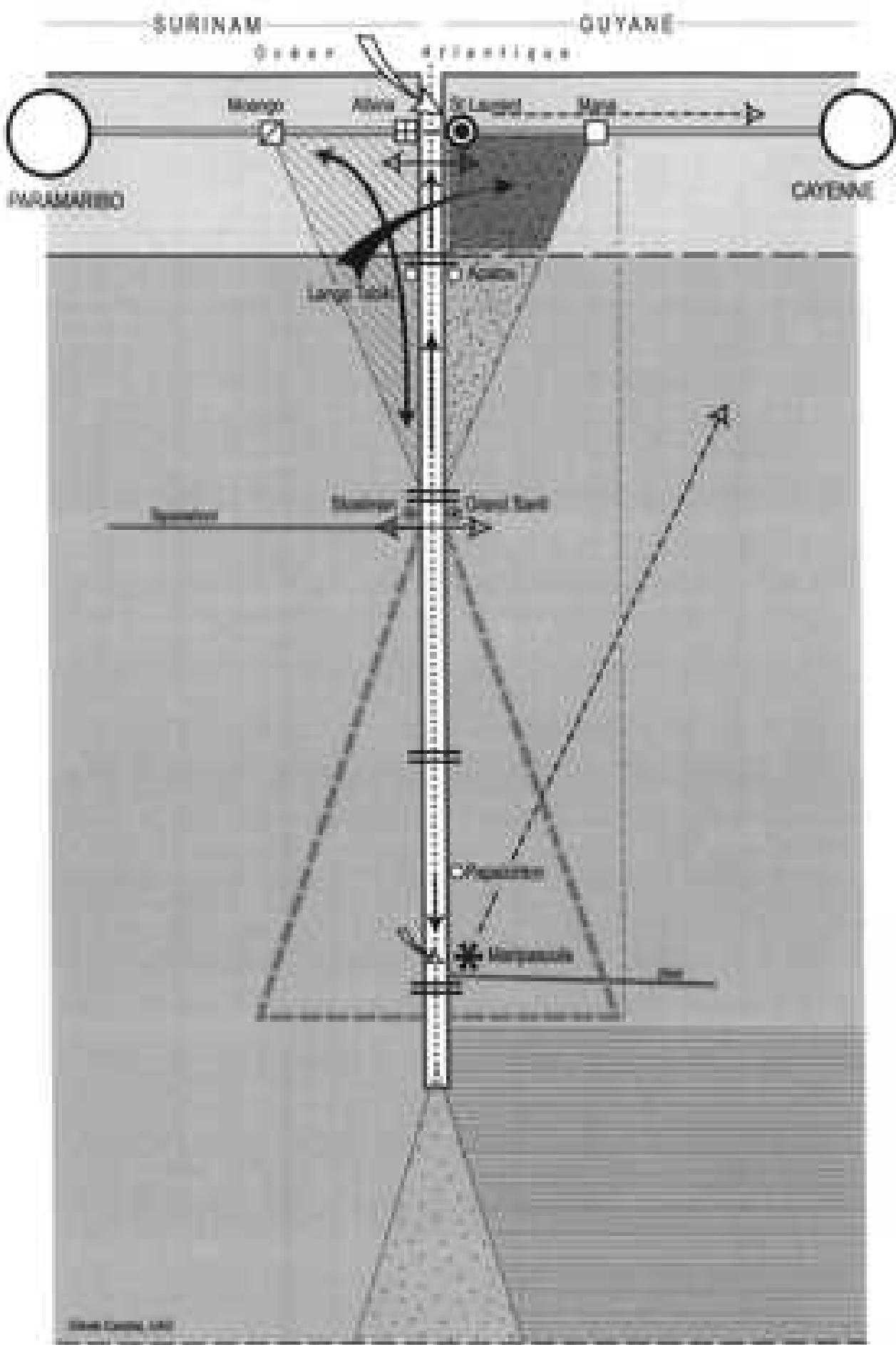
Avant la guerre civile surinamaise, le Nord-Ouest guyanais, enclavé par rapport au pôle cayennais, était un espace tourné vers le Surinam, d'autant plus que Paramaribo, plus proche que Cayenne, apparaissait comme le symbole de la modernité par rapport à une Guyane encore peu développée. Dans le bassin transfrontalier, Albina constituait le nœud d'échanges entre l'amont du fleuve, le Nord-Ouest guyanais et le littoral surinamais.

Dès le début du conflit, plus de 10 000 personnes, des Djuka et des Paramaka, auxquels se sont ajoutés un millier d'Amérindiens, ont cherché refuge sur la rive guyanaise. Si certains se sont fondus dans les villages frontaliers, à Saint-Laurent et dans le milieu rural, les plus nombreux ont été accueillis dans des camps de réfugiés, gérés par l'armée française et le HCR. Le statut juridique de réfugié ne fut pas accordé à ces migrants forcés qui furent PPDS (personnes provisoirement déplacées du Surinam), ce qui ne permettait aucun accès à une régularisation. À la fin de la guerre, en 1992, la France a engagé une politique de rapatriement, avec des incitations financières, mais beaucoup de réfugiés sont revenus s'installer à Saint-Laurent ou dans les anciens camps. La migration forcée conjoncturelle s'est ainsi pérennisée.

Le transfert des populations businengué de l'autre côté de la frontière a entraîné des mutations. En effet, la rive guyanaise est devenue beaucoup plus peuplée que la rive surinamaise, par migration nette puis par accroissement naturel, ce qui n'était pas le cas dans les années 1980 où la répartition était équilibrée. Par ailleurs, les fonctions urbaines sont désormais polarisées sur Saint-Laurent qui devient le seul centre d'échanges de la zone transfrontalière. La population de nationalité surinamaise représente 40 % de la population totale de la rive guyanaise

(RGP 1999) de l'estuaire du Maroni, ce qui montre qu'en termes démographiques, cet espace est intégré au Surinam. Mais peut-on parler de « surinamisation » du Nord-Ouest guyanais, comme on parle de « mexicanisation » de la frontière sud des États-Unis ? Il s'agirait davantage d'une extension de l'espace businengué que du Surinam en Guyane. Saint-Laurent apparaît comme la « capitale du pays Maroni » et non comme une agglomération sous l'influence du Surinam (figure 2).

Vers l'amont, les migrations des Djuka vers Grand Santi et, d'une manière générale, vers l'ensemble des communes frontalières, renforcent, par leurs réseaux et leur mobilité, l'intégration de la région transfrontalière. L'implantation s'est effectuée d'abord par diffusion à partir des territoires coutumiers du Tapanahoni puis à la suite de la croissance des flux migratoires liés à la guerre civile et enfin par des migrations retour du littoral dans le cadre de la relance de l'activité aurifère sur le Maroni. À cela, s'ajoute une croissance naturelle très forte. La proximité des territoires coutumiers fait que la commune de Grand Santi constitue en fait la continuité de l'implantation djuka sur le Tapanahoni. Cependant, sur le littoral, les Djuka sont plus nombreux et il y a donc une forte mobilité de cette population à l'intérieur de l'espace fluvial. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la période aurifère, les Djuka se sont imposés comme les piroguiers indispensables pour le transport fluvial sur le Maroni et ses affluents. Ainsi, par leurs échanges transversaux et longitudinaux, les Djuka apparaissent comme le groupe le plus intégré à l'espace frontalier. Plus en amont, compte tenu de la faiblesse de la population boni établie sur la rive surinamaise, les communes de Papaïchton et de Maripasoula ne sont pas inscrites dans une dynamique d'échanges transversaux.



**Figure 2**  
**Les dynamiques de la région transfrontalière du Maroni**

**1 Les éléments structurants**

-  Le fleuve (et ses affluents), axe de communication de la région frontalière
-  La frontière internationale, support de la dynamique locale d'échanges
-  Les "sauts", rupture de charge et cloisonnement ethnique
-  la route Cayenne-Paramaribo, axe de l'organisation littorale
-  Le bac international, mise en continuité de l'axe routier littoral
-  Ligne de partage des eaux avec le Brésil
-  Zone frontalière contestée
-  La plaine littorale, à la mise en valeur et au peuplement archipélagaires
-  L'intérieur forestier, immensité vide sauf le long des grands cours d'eau
-  Limite administrative entre le littoral et l'intérieur, ancienne (Guyane) ou actuelle (Surinam)

**2 Flux et mobilités**

-  Exode rural fluvial, dynamique de l'amont vers l'aval
-  Flux de réfugiés (1986-1992)
-  Mobilités transfrontalières
-  Drainage démographique vers Cayenne, par les axes routier et aérien
-  Migrations avec effet de réversibilité entre le fleuve et le littoral
-  Migrations internationales clandestines transfrontalières

**3 Les réajustements internes**

-  Région désertée par la guerre civile
-  Terre d'asile des réfugiés
-  Espace de colonisation agraire
-  Espace d'exploitation aurifère
-  Zone à accès réglementé
-  Frontière culturelle et linguistique

**4 Mutations des polarisations**

-  Les capitales éloignées
-  Ancien centre de gravité de la zone frontalière et "coeur politique" du pays bushi nengué
-  Village bushi nengué intégré à l'économie fluviale
-  Ville relais du bi-pôle estuaire et centre de ravitaillement de l'orpaillage
-  Centre de la colonisation agraire
-  Ville de l'extraction de la bauxite, ressource principale du Surinam
-  Ancienne ville de drainage ouest-est et de diffusion nord-sud
-  Centre urbain et économique de la région frontalière, capitale du "pays Maroni"

Sources : d'après E. Lézy (2000 : 112), F. Piantoni (2002 : 290)

## Les mobilités transfrontalières

L'intégration de l'estuaire se mesure surtout à la mobilité transfrontalière. La liaison entre Saint-Laurent et Albina s'effectue par un bac international, mis en service en 1967, mais il est peu utilisé en dehors de ceux qui veulent passer la frontière avec leur véhicule. L'essentiel des déplacements entre les deux rives est réalisé, de manière informelle, par plus d'une soixantaine de pirogues ; une moyenne de 800 mouvements de pirogues par jour (dans les deux sens) a pu être comptabilisée.

En dehors des Surinamais qui traversent la frontière à la recherche d'un job, il faut signaler la mobilité scolaire et médicale transfrontalière. Il existe en effet des flux scolaires transfrontaliers, qui sont aujourd'hui bi-directionnels, vers la Guyane, ce qui est classique, mais aussi vers le Surinam. Si ce dernier est marginal à Saint-Laurent, il tend à se développer sur le fleuve : l'école surinamaise correspond davantage à l'attente des familles car elle est plus stricte et l'enseignement en hollandais est plus proche du sranan. À Saint-Laurent, des élèves traversent quotidiennement la frontière

pour se rendre surtout dans les établissements scolaires du second degré, peu nombreux sur la rive surinamaise.

Par ailleurs, malgré l'existence d'un centre médical à Albina, de nombreuses femmes enceintes traversent la frontière pour venir accoucher à l'hôpital de Saint-Laurent. L'attraction de cet hôpital s'explique par la sécurité médicale, la gratuité des soins, la possibilité d'obtenir par la suite « des papiers français ». Ce phénomène frontalier « spontané » et individuel est devenu, depuis quelques années, une véritable filière organisée où des passeurs organisent le recrutement, le transfert, le séjour à Saint-Laurent pour permettre une ou deux visites prénatales avant l'accouchement. L'hôpital de Saint-Laurent estime que 25 % des accouchées habitent le Surinam. Cette mobilité médicale entraîne un déficit d'autant plus important pour l'hôpital que 60 % des femmes qui accouchent sont des étrangères, majoritairement en situation irrégulière et sans couverture sociale.

## Le commerce transfrontalier

Avant la guerre, la similarité des niveaux de vie et le faible nombre de consommateurs en Guyane ne favorisaient pas les échanges commerciaux transfrontaliers. Les dynamiques commerciales actuelles se fondent sur la disparité croissante des valeurs monétaires entre les deux pays, la différence du pouvoir d'achat et la croissance des migrations vers la Guyane.

La plupart des produits coûtent nettement moins cher au Surinam puisque non taxés alors qu'en France, la taxation des produits est un système de revenus de l'Etat. De ce fait, les Saint-Laurentais se rendent régulièrement de l'autre côté de la frontière pour y faire leurs achats, à Albina (essence, produits alimentaires) ou à Paramaribo (tissus, vêtements et autres produits manufacturés). Les habitants de Maripasoula se rendent également à Paramaribo puisqu'en face du bourg, il existe un aérodrome qui assure une liaison quotidienne avec la capitale surinamaise.

D'autre part, nombre de petits commerçants traversent la frontière avec des marchandises produites ou importées au Surinam, pour les

vendre, de manière informelle, sur le marché bi-hebdomadaire de Saint-Laurent ou sur les trottoirs de la ville. Il existe même un marché informel de gros et de demi-gros qui se tient la veille des jours de marché. Les contrôles de police aboutissent à la saisie et la destruction des marchandises mais ne pourront pas faire disparaître cette activité illégale.

L'une des activités les plus importantes entre Albina et Saint-Laurent est le commerce de l'essence, très peu taxée au Surinam. Albina est devenue la plaque tournante du commerce transfrontalier de carburant qui porte sur environ 40 000 litres de carburant par jour. Cette activité se développe hors du cadre légal puisque aucune importation d'hydrocarbures n'est enregistrée par le service des douanes de Saint-Laurent. La consommation de carburant sur la frontière a littéralement explosé avec le regain de l'activité aurifère à l'amont du fleuve, la multiplication des groupes électrogènes consécutive à l'accroissement de la population, le développement du parc automobile à Saint-Laurent et surtout la circulation de plusieurs centaines de pirogues sur le fleuve frontière. Le

trafic de carburant est assuré par un large éventail commercial, du petit revendeur de rue qui traverse la frontière avec quelques jerrycans d'essence à l'entreprise de transport qui approvisionne les chantiers aurifères.

Albina est devenue une ville totalement dévolue au commerce transfrontalier, centre d'accumulation des productions agricoles de la région et des produits manufacturés en provenance de Paramaribo tandis que Saint-Laurent joue le rôle de centre de diffusion vers les marchés de consommation guyanais, les deux villes étant ainsi liées par l'informel transfrontalier.

En fin de compte, le Maroni, interface entre le Nord et le Sud, sorte de « petit Rio Grande »

est officiellement une rupture entre deux systèmes politiques et économiques différents. Il est aussi le support d'autres ruptures, non officielles et invisibles celles-là mais beaucoup plus réelles et prégnantes. En réalité, c'est le support d'un phénomène d'intégration spontanée. Il s'épanouit dans le cadre d'une activité informelle qui transforme la contrainte de la frontière en atout, en développant une économie qui n'a que peu de rapport avec le système institutionnel si ce n'est pour le détourner par nécessité ou pour le profit. La dynamique démographique, culturelle et économique, participe à la construction d'un espace transfrontalier original, le Maroni constituant l'axe de communication et l'épine dorsale de la région, lieu de vie, de production et d'échanges.

## Bibliographie

- ANOUILH, Dominique (1994). *La France, la Guyane et la guérilla (1986-1992). Implication de la crise surinamienne en Guyane française*. Université de Toulouse II – GRHI, 187 p.
- BOURGAREL, Sophie (1988). *Migration sur le Maroni : le cas des réfugiés surinamiens en Guyane*. Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Montpellier III, 148 p.
- LÉZY, Emmanuel (2000). *Guyane, Guyanes. Une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazone*, Paris, Belin, 347 p.
- NOUAILLE, Clarisse ; PIANTONI, Frédéric (1995). *L'impact économique de l'immigration surinamaise dans le Nord-Ouest guyanais : le cas des communes de Saint-Laurent et de Mana*. Mémoire de maîtrise de géographie, I.A.R., Université d'Aix-Marseille III, 217 p.
- PIANTONI, Frédéric (2002). *Pouvoir national et acteurs locaux en Guyane française, l'enjeu des mobilités dans un espace en marge*. Thèse de géographie, Université de Poitiers, 474 p.
- PRADEAU, Christian (1994). *Jeux et enjeux des frontières*. Presses universitaires de Bordeaux, 362 p.
- TOULEMONDE-NIAUSSAT, Myriam (1993). *Anthropologie des dynamiques interculturelles et de développement dans la région frontalière du Maroni (Guyane française)*. Thèse d'anthropologie, Université de Tours, 276 p.
- TOULEMONDE-NIAUSSAT, Myriam (1995). *Le Maroni, frontière et marche guyanaise*. Antiane-éco, INSEE, n° 27, p. 23-26.
- ZECCHINI, Pierre (2002). *D'Awala-Yalimapo à Antécume-Pata : les Amérindiens de Guyane française face à la modernité*. Mémoire de DEA de géographie, Université d'Aix-Marseille I, 146 p.